

Coronavirus : « 7 milliards d'euros pour Air France, sans contrepartie environnementale ou sociale », voilà qui pose question

Nadine Levratto et Gilles Raveaud

Dans une tribune au « Monde », les deux économistes Nadine Levratto et Gilles Raveaud s'interrogent sur le bon usage des 110 milliards d'euros versés par l'Etat aux entreprises plombées par la pandémie et regrettent que l'évaluation des politiques publiques ne soit pas respectée.

Tribune. Les députés ont adopté le 17 avril, le deuxième projet de loi de finances rectificative (PLFR2) pris dans le cadre de l'urgence sanitaire. Soucieux de protéger des entreprises nationales considérées comme « stratégiques » d'un éventuel rachat par des groupes étrangers, le gouvernement a prévu de leur consacrer une enveloppe de 20 milliards d'euros via l'Agence des participations de l'Etat (APE). Au passage, un amendement demandant que, conformément à l'Accord de Paris et aux engagements européens de la France, les entreprises aidées publient leur empreinte carbone, sous peine de sanction financière, a été rejeté.

L'Assemblée nationale a simplement demandé aux entreprises de respecter leurs objectifs de « responsabilité sociale, sociétale et environnementale ». Aucun engagement, aucun contrôle, aucune sanction ne sont prévus sur l'usage des aides reçues. Ils seraient d'ailleurs impossibles, puisque aucun engagement vérifiable n'est imposé par le législateur. Greenpeace, Les Amis de la Terre et Oxfam ont dénoncé ce « chèque en blanc », qui augure bien mal du « monde d'après ».

Le 25 avril, une semaine après, voici le passage aux travaux pratiques : Air France se voit accorder un prêt de 7 milliards d'euros, sans aucune contrepartie environnementale ou sociale. La compagnie annonce immédiatement la réouverture, à partir du 11 mai, des lignes Roissy-Bordeaux, Roissy-Brest et Roissy-Montpellier, toutes parfaitement dispensables. Dans la foulée, Benjamin Smith, le PDG du groupe Air France-KLM, précise que « certains personnels d'Air France sont probablement prêts à partir volontairement, si on leur en donne la possibilité. La première étape consisterait donc à proposer des plans de départ volontaire ».

Des sommes en jeu considérables

Cette absence de contreparties soulève de nombreuses questions, alors que 110 milliards d'euros d'aides vont être distribués pour soutenir les entreprises économiquement affectées par les conséquences du Covid-19, s'ajoutant aux 100 milliards d'euros prévus au budget 2020.

Aucun engagement, aucun contrôle, aucune sanction ne sont prévus sur l'usage des aides reçues

L'enjeu ne porte évidemment pas sur les 1 500 euros d'aides aux plus de 900 000 indépendants qui ont demandé à en bénéficier, ni sur les PME fragiles, ou menacées de faillite. Pour ces derniers, le montant de la facture s'exprime d'ailleurs « seulement » en centaines de millions d'euros. Mais l'unité change et passe aux dizaines de milliards en ce qui concerne les prêts, aides, allègements et exonérations apportées aux grands groupes.

Or, aucune contrepartie, aucun contrôle ne sont prévus, ni pour les dispositifs ordinaires ni pour ces aides exceptionnelles. Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, avait pourtant laissé entendre que ces aides posaient problème. Interrogé, en février 2019, sur le sujet, il déclarait que « les niches

fiscales, c'est 14 milliards d'euros ». Relevant que plus de la moitié de cette somme « profite aux 9 % des Français les plus riches », le ministre proposait de les réduire, au nom de la « justice fiscale ».

Les sommes en jeu sont donc considérables. Pourtant, les évaluations des effets de ces milliards d'aides se font furieusement attendre. Parmi ces aides, quelles sont les plus efficaces ? Et quelles sont celles, au contraire, que l'on pourrait supprimer, ou réduire, sans causer des difficultés injustifiées à des entreprises prometteuses, ou en difficulté ?

Transparence

Nous ne le savons pas. Et, en vérité, personne ne le sait. En particulier, dans le maquis des milliers d'aides publiques aux entreprises, locales ou nationales, que les organisations patronales ne manquent pas de dénoncer, il est impossible de distinguer les aides qui sont efficaces de celles à l'origine de ce que nous, économistes, appelons « un effet d'aubaine », c'est-à-dire une décision que l'entreprise aurait prise – comme réduire ses émissions polluantes –, même sans y être incitée fiscalement.

A ce jour, seul le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a fait l'objet d'une évaluation, d'ailleurs très controversée. Et l'évaluation du crédit impôt recherche (CIR) est inscrite au programme de travail de la commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation. Mais tout le reste est à faire ! La réforme constitutionnelle de 2008 avait pourtant consacré l'évaluation des politiques publiques comme l'une des trois missions fondamentales du Parlement.

Alors que le total des charges nettes du budget de l'Etat atteint 338 milliards d'euros, peut-on se permettre de ne pas évaluer l'impact des 98 milliards de dépenses fiscales ? Peut-on accepter que des entreprises percevant des milliards d'euros financés par les contribuables n'investissent pas pour la transition écologique, licencient une partie de leur personnel et distribuent de généreux dividendes ? Alors que l'ensemble du monde politique appelle à un changement radical de la manière de gouverner, peut-on encore priver les parlementaires, les universitaires, les journalistes et les citoyens d'évaluations transparentes, et contradictoires, seules garantes de décisions éclairées ?

Nadine Levratto est directrice de recherche au CNRS, EconomiX, CNRS-université Paris-Nanterre.

Gilles Raveaud est maître de conférences en économie, université Paris-8-Saint-Denis.